

FICHE RESSOURCES
La mare au punch
Grand Bourg – Marie-Galante

Linda BOUSTANI
Académie de Guadeloupe

• **Introduction :**

A Marie Galante, l'île aux 100 moulins, se trouve un lieu de mémoire étonnant : la mare au punch. Le site se situe à 5 km de Grand-Bourg, face à l'ancienne usine Pirogue.

Le nom de la mare au Punch est né d'une histoire que les anciens ont transmis aux générations suivantes jusqu'à aujourd'hui. Cette histoire a traversé les époques et a été très probablement modifiée au fil des années.

Cette mare appartenait au domaine de l'habitation Pirogue déjà constituée en sucrerie au XVII^{ème} siècle. En 1830, cette habitation est une des plus riches de l'île. Elle est acquise par Théophile Botreau-Roussel-Bonneterre, qui, en tant que maire de Grand-Bourg, et chargé d'organiser les premières élections législatives du 24 juin 1849 au suffrage universel masculin, auxquelles peuvent participer les nouveaux affranchis. Mais lors de ces élections, de graves incidents éclatent. Cet événement tragique témoigne de la difficile acquisition du statut de citoyen et des libertés fondamentales à Marie-Galante après l'abolition de l'esclavage en 1848.

L'étude de ce site peut s'inscrire dans une adaptation des programmes d'Histoire et d'EMC en classe de Quatrième. Il s'agit ici de proposer des ressources et supports (cartes, photographies, textes descriptifs et explicatifs, chronologie, vocabulaire spécifique) permettant à l'enseignant de mieux connaître ce lieu et son histoire et d'en faire le sujet d'une mise en œuvre pédagogique. Cette fiche ressources est associée à une vidéo documentaire présentant le site.



- Place dans les programmes scolaires :

EN HISTOIRE :

Classe de 4ème	
Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
Thème 2 L'Europe et le monde au XIX^e siècle : » L'Europe de la « révolution industrielle ». » Conquêtes et sociétés coloniales.	Nouvelle organisation de la production, nouveaux lieux de production, nouveaux moyens d'échanges : l'Europe connaît un processus d'industrialisation qui transforme les paysages, les villes et les campagnes, bouleverse la société et les cultures et donne naissance à des idéologies politiques inédites. Dans le même temps, l'Europe en croissance démographique devient un espace d'émigration, et on donne aux élèves un exemple de l'importance de ce phénomène (émigration irlandaise, italienne...). Enfin on présente à grands traits l'essor du salariat, la condition ouvrière, les crises périodiques et leurs effets sur le travail qui suscitent une « question sociale » et des formes nouvelles de contestation politique. La révolution de 1848, qui traverse l'Europe, fait évoluer à la fois l'idée de nationalité et celle du droit au travail. De nouvelles conquêtes coloniales renforcent la domination européenne sur le monde. On pourra observer les logiques de la colonisation à partir de l'exemple de l'empire colonial français. L'élève découvrira le fonctionnement d'une société coloniale. On présente également l'aboutissement du long processus d'abolition de l'esclavage. Le thème est aussi l'occasion d'évoquer comment évolue la connaissance du monde et comment la pensée scientifique continue à se dégager d'une vision religieuse du monde.

Adaptation du programme de Quatrième :

La « révolution industrielle » et ses conséquences aux Antilles

L'exemple de Marie-Galante

- Analyse d'une industrie sucrière et sa modernisation au XIX^e siècle, du processus d'industrialisation qui transforme les paysages de Marie-Galante, bouleverse la société, les cultures et donne naissance à des contestations et des revendications politiques avec comme date charnière l'année 1848 et l'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises.

- Dates repères :

1648 : Les premiers colons français, venus de la Guadeloupe, débarquent à Marie Galante

1794 : Première abolition de l'esclavage dans les colonies françaises

1802 : Rétablissement de l'esclavage sous Napoléon / Révolte de Louis Delgrès et ses compagnons.

1848 : Abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises.

1849 : « L'affaire de Marie-Galante »

Thème 3

Société, culture et politique dans la France du XIX^e siècle

- » Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870.
- » La Troisième République.
- » Conditions féminines dans une société en mutation.

De 1815 à 1870, des Français votent : qui vote ? pour élire qui ? comment vote-t-on ? La question du vote, objet de débats politiques, permet de rendre compte des bouleversements politiques du siècle et de voir comment les Français font l'apprentissage d'un « suffrage universel » à partir de 1848.

Après les événements de 1870 et 1871, l'enjeu est de réaliser l'unité nationale autour de la République : l'école, la municipalité, la caserne deviennent des lieux où se construit une culture républicaine progressiste et laïque. Mais de son installation à la loi de Séparation des Églises et de l'État, la République est encore discutée et contestée. Quel statut, quelle place, quel nouveau rôle pour les femmes dans une société marquée par leur exclusion politique ? Femmes actives et ménagères, bourgeoises, paysannes ou ouvrières, quelles sont leurs conditions de vie et leurs revendications ?

EN EMC :

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Objectifs de formation

- » Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
- » Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

Connaissances, capacités et attitudes visées	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
Expliquer les différentes dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination. » Les différentes dimensions de l'égalité. » Les différentes formes de discrimination (raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes...).	Étude de l'influence des sondages d'opinion dans le débat public. La question des médias : dans le cadre de la Semaine de la presse, mener une réflexion sur la place et la diversité des médias dans la vie sociale et politique, sur les enjeux de la liberté de la presse. Travail sur la Charte de la laïcité. Égalité et non-discrimination : la perspective temporelle et spatiale, la dimension biologique de la diversité humaine, sa dimension culturelle, l'expression littéraire de l'inégalité et de l'injustice, le rôle du droit, l'éducation au respect de la règle. Exercice du débat contradictoire.
Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens). » Les principes de la laïcité.	
Reconnaitre les grandes caractéristiques d'un État démocratique. » Les principes d'un État démocratique et leurs traductions dans les régimes politiques démocratiques (ex. : les institutions de la Ve République).	
Comprendre que deux valeurs de la République, la liberté et l'égalité, peuvent entrer en tension. » Les libertés fondamentales (libertés de conscience, d'expression, d'association, de presse) et les droits fondamentaux de la personne. » Problèmes de la paix et de la guerre dans le monde et causes des conflits.	

- On peut ici faire le lien avec la conquête des libertés dans les colonies françaises et l'acquisition progressives des libertés fondamentales.
- Textes de référence :

- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789) : à comparer avec la situation dans les colonies françaises.
- Décret de la Convention abolissant l'esclavage dans les colonies françaises (4 février 1794)
- Décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (27 avril 1848)
- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (10 décembre 1948) : à comparer avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

- **Ce que disent les fiches Eduscol en Histoire :**

Lien thème 2 : L'Europe et le monde au XIX^{ème} siècle

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Histoire/81/9/C4_HIS_4_Th2_L_Europe_et_le_monde_XIXesiecle-DM_593819.pdf

Avoir une approche concrète de l'industrialisation et de ses conséquences

Le centrage sur les acteurs recommandé par le programme pour l'ensemble de la classe de quatrième incite à partir du développement d'une entreprise. L'exemple canonique des usines Schneider du Creusot est bien documenté, mais on pourra utiliser, dans la mesure du possible, les exemples locaux ou des exemples européens comme celui de l'aciérie allemande Krupp. Suivre l'histoire d'une entreprise permet d'aborder à la fois la question des mutations techniques et celle des mutations sociales. Le choix d'une entreprise du secteur métallurgique permet une ouverture sur le développement européen du chemin de fer, afin de suivre le cheminement de l'industrialisation. On pourra ainsi partir de cette étude pour arriver à une cartographie du développement industriel et à la mise en place de la chronologie des deux « révolutions » industrielles. **L'étude des gares et de leur impact permet également de montrer comment l'industrialisation transforme les villes mais modifie aussi la situation des campagnes.**

Aborder les mutations politiques et culturelles

L'année 1848 peut offrir une focale sur les grandes tendances de l'époque et notamment sur le mouvement des nationalités en Europe, avec les exemples de l'Allemagne, de l'Italie et de la Hongrie. Elle permet aussi de révéler l'ampleur des clivages sociaux : les journées de juin 1848 en France sont ainsi l'occasion d'ouvrir sur la condition ouvrière au XIX^e siècle. 1848 est par ailleurs la dernière année de la grande famine irlandaise, qui a commencé en 1845 et accroît le mouvement d'émigration vers les États-Unis. Cette année 1848 est enfin celle où la France rejoint l'Angleterre en abolissant l'esclavage dans ses colonies. L'étude de la vie de Victor Schoelcher offre un grand intérêt, et permet de faire le lien entre abolition de l'esclavage, convictions républicaines et adhésion à l'idée de la « mission civilisatrice » de la colonisation.]

Lien thème 3 : Société, culture et politique dans la France du XIX^{ème} siècle

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Histoire/82/1/C4_HIS_4_Th3_Societe_culture_et_politique_dans_la_France_du_XIXe_siecle-DM_593821.pdf

L'intitulé du thème place la politique en troisième terme, derrière la société et la culture, dans le cadre d'une période, de 1815 à 1914, qui voit se succéder cinq régimes différents. Mais **le politique domine clairement dans les sous-thèmes consacrés au vote** et à la Troisième République, le social étant abordé dans le troisième sous-thème par l'exemple des conditions féminines. La question ouvrière a en outre déjà été abordée dans le thème précédent. **C'est bien la question de la démocratisation, de ses réalisations et de son inachèvement qui fait l'unité du thème, où la République occupe une position centrale.** L'étude doit permettre de faire saisir aux élèves l'épaisseur historique de notre société démocratique actuelle.

Problématique : comment la France s'est-elle démocratisée au cours du XIX^e siècle ?

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- que la lutte pour la démocratie est un facteur permanent tout au long du XIX^e siècle ;
- qu'en France, lutte pour la démocratie et lutte pour la République sont indissociables ;
- que le projet républicain est d'unir le pays autour des valeurs de 1789 ;
- que la revendication féminine de l'égalité avec les hommes est déjà présente avant 1914.

L'obtention d'un suffrage universel masculin libre : le suffrage universel a déjà été expérimenté au cours de la Révolution française, mais avec des taux d'abstention majoritaires, du fait des tensions qui régnaient alors. Les plébiscites napoléoniens sont eux aussi boudés par la majorité de l'électorat. La Restauration réserve le droit de vote à environ 100 000 personnes, et sous la monarchie de Juillet, environ 240 000 personnes votent aux élections nationales. Sous ce dernier régime, les conditions de participation aux élections municipales sont beaucoup plus souples : environ 2 900 000 personnes y participent, soit un homme sur trois. **En 1848, le passage du système censitaire au suffrage universel constitue tout de même une rupture « brusque » (René Rémond), mais aussi un moment important de politisation**, avec une participation très majoritaire, aussi bien aux législatives d'avril qu'à la présidentielle de décembre. Le parti de l'ordre ampute ensuite le corps électoral d'un tiers de ses membres pour écarter les ouvriers du suffrage ; Louis-Napoléon Bonaparte rétablit le suffrage universel lors de son coup d'État, mais il en dénature l'expression par la restriction des libertés et la pratique de la « candidature officielle ». Il organise plusieurs plébiscites, mais seul le dernier, celui destiné à approuver ses réformes libérales, se déroule à la suite d'une vraie campagne. Si les élections de 1871 se tiennent dans une France en partie occupée,

Suivre le fil directeur de la politisation pour comprendre la démocratisation

La politisation peut constituer un fil directeur. L'idée est de montrer aux élèves comment les Français ont fait l'apprentissage du politique et construit leur démocratie. Il s'agit de faire comprendre les mécanismes d'une « transition démocratique » (Gilles Pécout). **De 1815 à 1870, le vote devient familial.** Grâce à l'élargissement progressif du système censitaire, les électeurs sont de plus en plus nombreux avant l'instauration du suffrage universel en 1848.

- **Compétences visées :**

- Se repérer dans le temps : construire des repères historiques**

Situer un fait dans une époque, ordonner des faits, les mettre en relation, identifier des continuités et des ruptures chronologiques.

- Se repérer dans l'espace : construire des repères géographiques**

Nommer et localiser un espace géographique, situer des lieux et des espaces, utiliser des représentations des espaces à différentes échelles.

- Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués**

Poser et se poser des questions, construire des hypothèses d'interprétation, vérifier des données et des sources, justifier une démarche et une interprétation.

- S'informer dans le monde numérique**

Trouver, sélectionner et exploiter des informations, utiliser des moteurs de recherche, des sites et réseaux de ressources documentaires, vérifier l'origine, la source d'une information, exercer son esprit critique.

- Analyser et comprendre un document**

Comprendre son sens, son point de vue particulier, extraire des informations pertinentes, les classer, les hiérarchiser, expliciter un document, exercer son esprit critique.

- Pratiquer différents langages en Histoire**

Écrire pour construire sa pensée, pour argumenter, pour échanger, s'exprimer à l'oral, réaliser une production, s'appropriier un lexique spécifique, s'initier aux techniques d'argumentation du développement construit.

- Coopérer et mutualiser**

Organiser son travail dans le cadre d'un groupe pour élaborer une tâche commune, discuter, expliquer, confronter ses représentations, argumenter, négocier une solution commune.

- Cadrage scientifique :

La difficile acquisition du statut de citoyen et des libertés fondamentales à Marie-Galante après l'abolition de l'esclavage en 1848

À l'échelle nationale :

- La mobilisation pour le suffrage (années 1830-1840)

Tout le règne de Louis Philippe (1830-1848) est émaillé de campagnes de mobilisations en faveur d'une réforme électorale. Dès les lendemains de la révolution de Juillet, de nombreuses revendications démocratiques s'expriment dans les journaux, des brochures, des pétitions, émanant des sociétés républicaines, dans un contexte de grande liberté d'expression. Des partisans du suffrage universel masculin, minoritaires, à ceux qui se contentent de demander un abaissement du cens électoral, tous critiquent la fermeture censitaire de la Restauration. Ils sont de plus en plus nombreux à dénoncer l'exclusion politique et sociale des classes populaires. En 1835, une campagne de pétition pour l'ouverture du suffrage est organisée, sans effet.

Les revendications démocratiques sont ravivées au lendemain de l'élection des officiers de la Garde en 1837. Le mouvement, parti des corps de garde s'étoffe avec la formation en octobre 1839 d'un Comité central de la réforme électorale rassemblant gauche dynastique et républicains. Une nouvelle pétition est lancée avec deux phrases seulement : « Tout citoyen ayant le droit de faire partie de la Garde nationale doit être électeur ! Tout électeur doit être éligible ! ». Au printemps 1840, elle est déposée à la Chambre revêtue de plus de 240 000 signatures. Mais la campagne s'essouffle dans l'année 1840, surtout victime de la fièvre nationaliste suscitée par l'implication de la France dans la « question d'Orient ».

L'ultime campagne s'ouvre en 1847. L'équilibre des forces entre gauche dynastique et républicains s'est entre-temps inversé au profit de ces derniers, et c'est plus nettement le suffrage universel (masculin) qui est réclamé. Les banquets (repas organisés par des républicains pour contourner l'interdiction de réunions politiques durant la monarchie de Juillet) se multiplient sur le territoire, certains ouverts aux moins fortunés et où l'on porte des toasts à la souveraineté du peuple.

Face à l'absence de réformes politiques et à une crise économique qui s'aggrave depuis 1846, les tensions sont exacerbées. C'est l'interdiction d'un banquet parisien du 12^{ème} arrondissement qui pousse l'opposition à organiser une manifestation, prélude à la marche vers la révolution de février dont la fusillade du boulevard des Capucines est l'étincelle. Le 25 février 1848, le trône est brûlé au pied de la colonne de la Bastille. Louis Philippe est chassé du pouvoir. La Deuxième République est proclamée et le suffrage universel masculin établi. Le droit au travail est proclamé, ainsi que le droit d'association, et l'esclavage est aboli. La France connaît alors une courte expérience de république démocratique et sociale.

- Le 5 mars 1848 : Proclamation du suffrage universel en France

« À dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France ». Cette phrase est tirée du décret du 5 mars 1848 qui établit le « suffrage universel ».

Décret du 5 mars 1848 sur le suffrage universel masculin :

« A nom du peuple français,

Le gouvernement provisoire de la République,

Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du peuple, décrète :

Article 1^{er} – Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale.

Article 2 – L'élection aura pour base la population.

Article 5 – Le suffrage sera direct et universel.

Article 6 – Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Article 7 – Sont éligibles tous les Français âgés de 25 ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Article 8 – Ce scrutin sera secret.

Archives nationales, Paris

Pour autant, le décret délimite ce qu' « universel » signifie dans la France de 1848 : être un homme, de nationalité française, âgé de 21 ans, résident depuis plus de 6 mois et non privé de ses droits civiques. Un « unisexe » plutôt qu'un universel donc.

On passe alors de 240 000 électeurs à plus de 9 millions.

Les premières élections législatives sont organisées. Le scrutin a lieu le 23 avril 1848 et est le premier d'une longue série (élections cantonales, présidentielles, législatives, partielles entre 1848 et 1849). Cette série d'élections est marquée par l'enracinement des pratiques, l'unification des règles, mais aussi par une abstention croissante : scrutins de liste et longs déplacements pour se rendre au chef-lieu de canton découragent de plus en plus d'électeurs.

- **De la montée du mouvement abolitionniste à l'abolition de l'esclavage en 1848**

Dans les années 1830-1840 la question de l'abolition de l'esclavage implique tout une évolution morale, sociale et économique. Les Anglais ont eu sur cette question un rôle précurseur. Dès la fin du XVIII^{ème} siècle, pour des raisons avant tout morales et humanitaires, ils condamnent l'esclavage. D'autres raisons sont aussi invoquées comme le libéralisme pour qui le travail libre est plus rentable que le travail servile.

En Europe, l'idée de l'abolition gagne des esprits assez influents pour qu'au second traité de Vienne (1815), le trafic négrier soit proscrit après l'avoir été dès 1807 en Angleterre.

Une évolution des esprits se produit. L'esclavage est alors lié à la production de sucre de canne dans les grandes habitations où la main d'œuvre servile paraît indispensable. Les progrès de la culture de betterave semblent rendre moins nécessaire la production du sucre de canne. Une opposition se fait jour entre betteraviers et colons des Antilles. Pour affaiblir leurs rivaux, les producteurs français ne se privent pas de les condamner moralement en les accusant d'inhumanité et en soutenant la propagande abolitionniste.

Par ailleurs, il est difficile de faire coexister l'esclavage avec les notions des droits de l'homme, de liberté et de démocratie. Les abolitionnistes créent en 1834 la Société pour l'abolition de l'esclavage rassemblant des personnalités célèbres comme Lamartine, Montalembert, le duc de Broglie, Tocqueville. Il s'agit pour cette société de faire connaître la situation des esclaves et de proposer les moyens législatifs pour mettre fin à la servitude. Une commission est constituée à cette fin et propose des actions progressives. Tous les enfants nés dans les colonies deviendraient libres et l'esclavage disparaîtrait alors progressivement, d'autant que les esclaves auraient le droit de se racheter. Mais les colons sont hostiles car cette solution ne règle pas clairement le problème de l'indemnité qui leur serait accordée.

En 1840, une nouvelle commission est créée dans le même but mais elle échoue également.

Le gouvernement Guizot (1847-1848) est trop conservateur pour briser l'opposition de ceux qui refusent toute évolution. Il adopte toutefois la loi Mackau, du nom du ministre de la Marine, ex-gouverneur de la Martinique. La loi modifie le statut de l'esclave qui, dès lors est considéré comme un individu pouvant posséder des biens et en disposer librement. Il est alors tenu à une journée de travail de 9h30. Le travail de nuit est en principe interdit. L'esclave peut encore se racheter, lui et sa famille, par entente avec le maître. Mais même affranchi, il doit rester cinq ans sur l'habitation comme salarié.

Ces mesures ne semblent pas avoir d'importantes conséquences dans les colonies et les colons continuent d'agir à leur guise. L'idée de l'abolition se fait donc de plus en plus pressante mais la monarchie de Juillet n'ose jamais le faire. De plus en plus, la parole revient aux abolitionnistes convaincus avec Victor Schœlcher à leur tête. C'est sur l'initiative de colons soucieux de se justifier que ce dernier se rend en Guadeloupe et Martinique. Il en rapporte son œuvre majeure, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage* (1842). Une phrase résume parfaitement le propos de son ouvrage : « Il faut détruire l'esclavage, non seulement pour les esclaves mais pour les maîtres car il torture les uns et déprave les autres. »

Schœlcher radicalise le mouvement abolitionniste qui tient un congrès à Nîmes, crée un journal *L'abolitionniste français* et multiplie les campagnes et pétitions. L'une des plus célèbres est celle des ouvriers de Paris qui prennent position sur le sujet le 24 janvier 1844. Préfets, curés, pasteurs

n'hésitent pas à signer des textes demandant l'abolition immédiate. Sous la poussée de l'opinion, l'État doit prendre des mesures : il adoucit la police des ateliers et affranchit les esclaves de son propre domaine. Cependant, à la Guadeloupe, cela ne concerne que 63 esclaves.

Alors que la pression des abolitionnistes s'accroît, le roi Louis Philippe et son ministre Guizot campent sur leurs positions, refusant de s'opposer aux colons.

La proclamation soudaine de la Deuxième République le 24 février 1848 change brusquement la donne. Dès le 4 mars, le nouveau régime institue une commission pour l'abolition immédiate de l'esclavage. Elle reconnaît le principe que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves. La commission, constituée de Schœlcher, Perrinon, Mestre, Gatine, Wallon et Percin se met au travail et décrète l'abolition le 27 avril 1848.

A l'échelle des Antilles françaises

- **L'abolition définitive de l'esclavage dans les colonies françaises**

Durant les années 1830-1840, la fermentation des esprits s'empare de la population servile qui attend de plus en plus impatiemment sa liberté définitive. Les grèves se multiplient, le marronnage devient plus fréquent tout comme les actes d'indiscipline. Le Conseil Colonial note : « un relâchement remarqué dans la discipline des ateliers et la diminution de travail sur les habitations » (Schnakenbourg, 1980).

L'annonce de la proclamation de la Deuxième République est accueillie aux Antilles avec joie et ferveur. Comme en métropole, on plante des arbres de la liberté en attendant la fin de la servitude. L'agitation est telle qu'une émeute se produit à la Martinique, au Pécheur, et déferle sur Saint-Pierre. L'habitation Desabaye, où s'étaient réfugiés plusieurs colons, est incendiée et 32 occupants sont brûlés vifs le 22 mai. Pour éviter la poursuite des troubles, le gouverneur Rostoland proclame l'abolition de l'esclavage le lendemain. La situation est plus calme à la Guadeloupe, mais pour les mêmes raisons, le gouverneur Layrle met fin à deux siècles d'esclavage le 27 mai 1848.



L'abolition ne donne pas lieu à des mouvements migratoires très importants. Une partie notable de la population reste sur les domaines où elle avait toujours vécu. Elle n'entend nullement abandonner les cases et jardins cultivés et considérés comme leurs biens propres.

Il fallait pourtant bien continuer à cultiver la canne et promouvoir de nouvelles relations entre les cultivateurs et les colons. On a alors recours à différents systèmes comme le salariat, le système de l'association ou encore le colonage paritaire.

- **L'acquisition des libertés fondamentales et du statut de citoyen**

Sur le plan politique, la Deuxième République apporte de nombreux changements : le suffrage universel masculin, l'élection des députés, la liberté de la presse et le droit de réunion. La Guadeloupe et la Martinique obtiennent le droit d'élire à l'Assemblée nationale des députés et des suppléants. Un commissaire de la République doit alors remplacer le gouverneur et représenter le gouvernement au niveau local. Adolphe Gatine, qui avait fait partie de la commission d'abolition, est nommé à ce poste en Guadeloupe, alors que Perrinon, mulâtre et polytechnicien est désigné pour la Martinique.

Pour l'élection des représentants de l'île, une campagne électorale active s'organise. De nombreux journaux y participent ainsi que des clubs qui s'ouvrent comme en métropole. Ils jouent un rôle important dans la désignation des deux candidats à la députation : Schoëlcher et Perrinon.

- **Les premières élections libres aux Antilles françaises**

La campagne se déroule dans le calme. Les élections ont lieu le 22 août 1848. Schoëlcher est plébiscité. Comme il est élu en Guadeloupe et en Martinique, il décide d'opter pour cette dernière île. Il cède alors sa place à Louisy Mathieu qui devient ainsi le premier représentant noir de la colonie.

Mais en métropole, l'atmosphère change rapidement avec les journées de juin. Le pays majoritairement rural élit une assemblée constituante conservatrice. On replace les commissaires de la République par des gouverneurs. En Guadeloupe, le colonel Fiéron succède au civil Gatine. La constitution du 12 novembre 1848 place les colonies sous un régime de lois particulières qui les différencient profondément de la métropole. Avec l'arrivée au pouvoir de Louis Napoléon Bonaparte, le régime se fait plus conservateur.

De nouvelles élections sont organisées. Le 9 juin 1849, La Martinique élit Bissette. Schoëlcher est donc battu. Le 24 juin, la Guadeloupe se rend aux urnes. De graves incidents éclatent à Marie-Galante où le maire soutient Bissette et son colistier Richard contre Schoëlcher et Perrinon. Une fusillade fait de nombreuses victimes alors que la foule déchaînée saccage l'habitation Pirogue. Plus de 200 personnes sont arrêtées. Pourtant les vœux des électeurs sont clairs : Schoëlcher obtient 14 098 voix et Perrinon 14 093. Ils sont largement élus face à Bissette qui ne dispose que de 4220 suffrages et Richard 4214. Le gouverneur par intérim Fabvre proteste et des manœuvres politiques à l'Assemblée nationale aboutissent à l'invalidation des élections. Le gouverneur Fiéron, qui était en métropole, revient portant avec lui tous les espoirs des conservateurs.

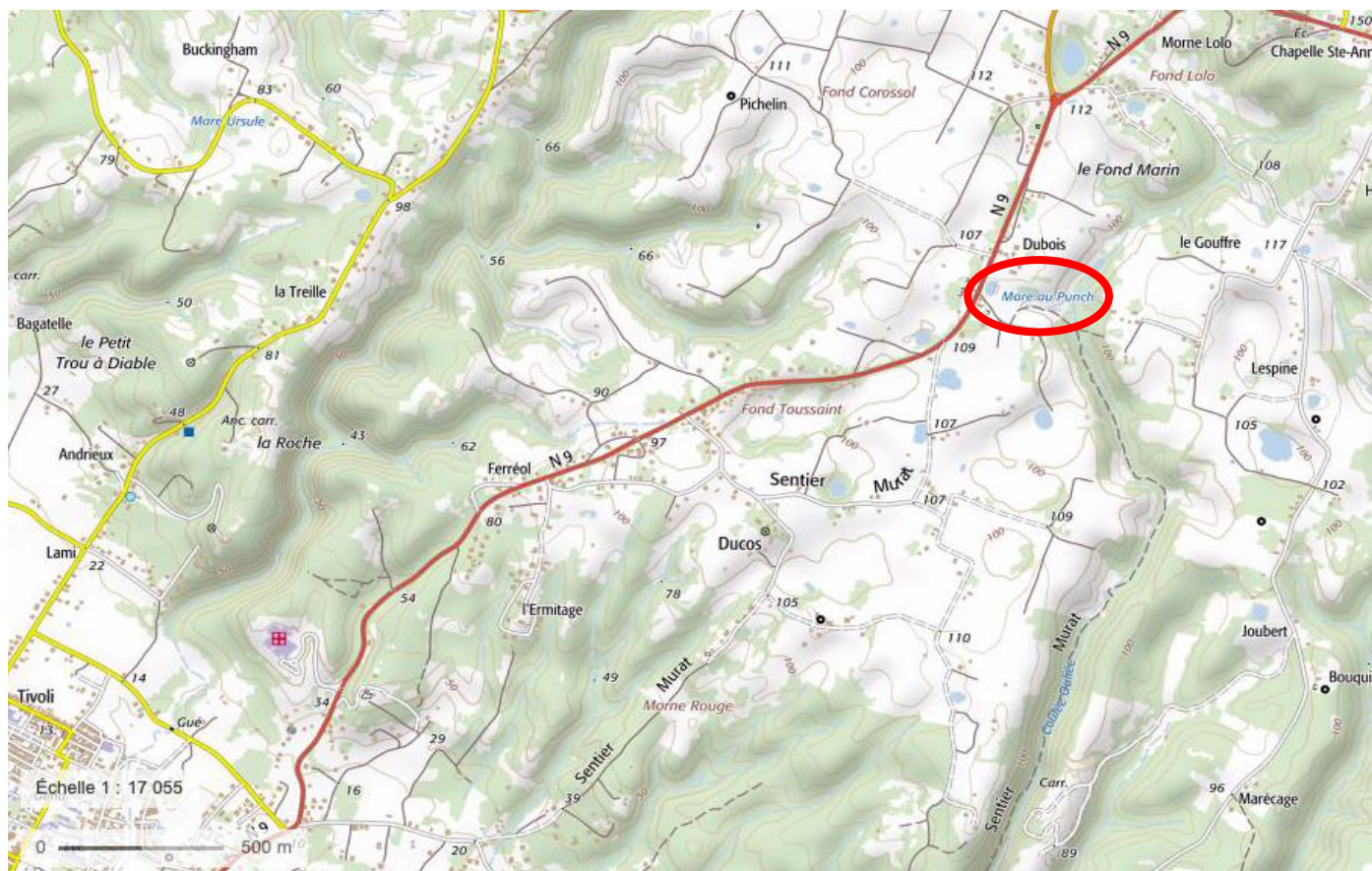
De nouvelles élections sont prévues en janvier 1850. La droite demande à l'écrivain Alexandre Dumas de la représenter avec un curé de la Guadeloupe, le Père Charbonneau. Du côté des républicains, les candidats restent les mêmes : Schoëlcher et Perrinon. Ces derniers triomphent de nouveau.

Étude d'un lieu de mémoire : La Mare au punch

- LOCALISATION :



Source : panneau sur site, écomusée de Marie-Galante



Source : géoportail.gouv.fr

• CONTEXTE NATIONAL

Le 27 mai 1848, l'abolition de l'esclavage est proclamée dans toutes les colonies françaises. Une première abolition avait eu lieu en 1794, au lendemain de la Révolution, mais en 1802 Napoléon Bonaparte avait rétabli l'esclavage en Guadeloupe.

1848 est une année primordiale : les esclaves des colonies françaises deviennent des citoyens libres et le suffrage universel masculin est adopté, ce qui signifie que les nouveaux affranchis obtiennent le droit de vote.

• CONTEXTE À MARIE GALANTE

« L'Affaire de Marie-Galante »

Les 24 et 25 juin 1849, un an après l'abolition de l'esclavage, ont lieu les premières élections législatives, auxquelles participent les nouveaux affranchis de Guadeloupe. L'enjeu de ces élections est très important pour ceux qui accèdent enfin au pouvoir politique accordé par le vote libre.

A Marie Galante, de graves incidents électoraux entraînent l'invalidité des résultats du scrutin de l'ensemble de la Guadeloupe par l'Assemblée nationale. C'est l'affaire de Marie Galante.

Que s'est-il passé ?

Durant ces élections, deux listes s'opposent :

-Celle de l'abolitionniste Schoelcher associé à Perrinon.

-Celle réactionnaire de Bissette et Richard soutenue par Théophile Botreau-Roussel, propriétaire de l'habitation Pirogue et maire de Grand-Bourg-campagne.

L'élection a lieu à la mairie qui se trouve dans l'habitation. Le maire, voulant abuser les nouveaux électeurs pour la plupart illettrés, fait distribuer des bulletins aux seuls noms de Bissette et Richard. Mais un métis, Jean-François Germain, se rend compte de cette tentative de fraude et de corruption et prévient ses concitoyens.

Le maire fait arrêter Germain et ordonne de le conduire à Grand-Bourg-ville pour le mettre en prison. Les habitants s'attroupent et réclament sa libération.

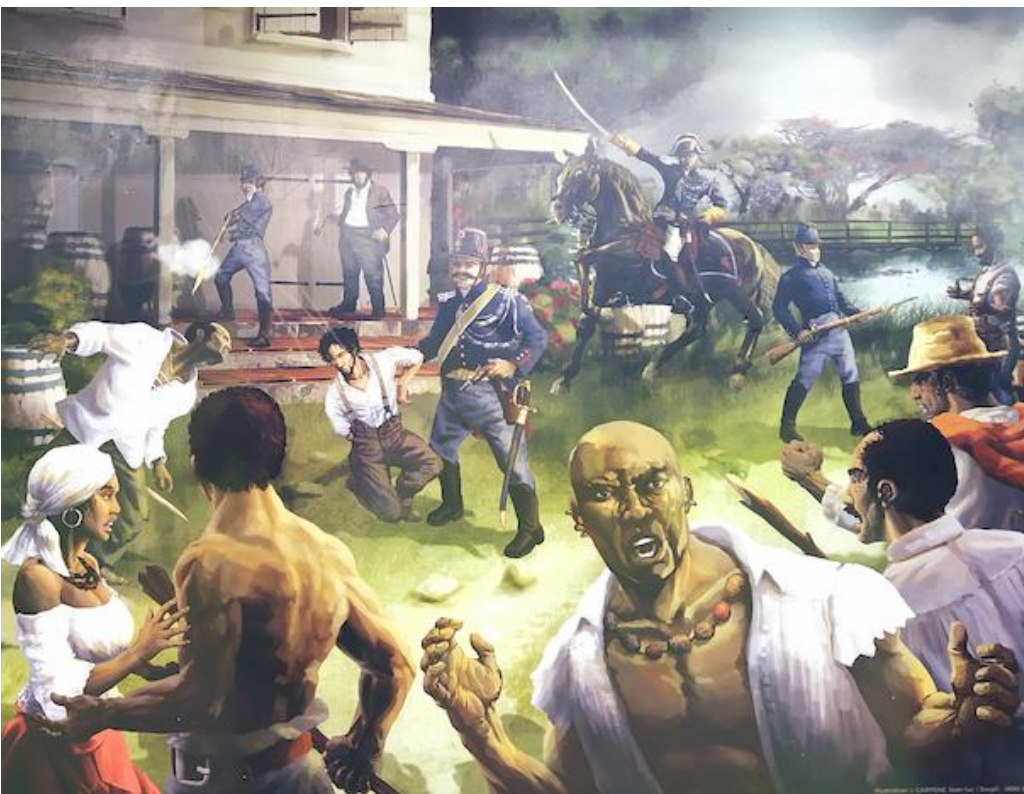


Illustration de Jean-Luc Carpenne/Dieg0

Les miliciens et leur captif empruntent le chemin du morne Tartenson accompagnés de la foule en colère, et se dirigent vers Grand-Bourg. La milice se sentant menacée fait à plusieurs reprises usage des armes sur la population. Ce morne est aujourd'hui appelé Morne Rouge, en mémoire du sang versé.

A Pirogue, les habitants indignés continuent à se rassembler devant la mairie. Le maire demande au capitaine Nicolas Houelche soutenu par des militaires venus en renfort de tirer à vue. Selon les sources, on dénombre entre 50 et une centaine de morts et blessés ainsi que de nombreuses arrestations.

Dans la nuit du 24 au 25 juin, l'habitation Pirogue est incendiée. La mairie, la sucrerie, la case à bagasse et le moulin sont détruits par le feu. La maison du capitaine Houelche est également incendiée ainsi que des champs de canne.

« La mare au punch »

La tradition raconte alors que les anciens esclaves auraient déversé dans la mare de l'habitation Pirogue tout le stock de sucre et de rhum pour faire un gigantesque punch. Ils auraient convié tous les résidents des environs à s'enivrer et à faire la fête avec eux. On raconte que cette fête aurait duré trois jours et que les participants s'en seraient pris à des prêtres et religieuses. Cet événement donna lieu à une chanson que l'on peut encore entendre dans les fêtes de campagne. C'est notamment ce que transcrit le poète marie-galantais Guy Tirolien né en 1917 et mort 1988, dans son œuvre « Balles d'or », publié en 1961. Il écrit : « Des prêtres sans soutane dansaient la bamboula et les nonnes sanglantes pleuraient leurs seins coupés. »



- **Des élections annulées et reportées**

C'est alors qu'entre en scène un certain Saint-Jean Alonzo. Il est adjoint au maire et ancien esclave. Il tente de calmer la foule et de rétablir l'ordre. Il est illettré mais charismatique, écouté et respecté.

Dès le 26 juin, une pétition est lancée contre Saint-Jean Alonzo par les planteurs blancs mécontents de sa grande influence sur les nouveaux affranchis. Ils le rendent responsable de la situation et le dénoncent aux autorités coloniales.

Dans les jours qui suivent les arrestations se multiplient. Saint-Jean Alonzo est mis en prison avec de nombreux compagnons. S'ensuit un procès appelé « l'affaire de Marie-Galante » qui condamne injustement Jean-François Germain et Saint-Jean Alonzo ainsi que d'autres nouveaux libres à de lourdes peines de prison.

Les élections sont annulées dans toute la Guadeloupe. Reportées en janvier 1850, elles confirment la victoire des abolitionnistes Schœlcher et Perrinon qui triomphent avec une très large majorité.

• LE PROCÈS DE MARIE-GALANTE

Que deviennent les prisonniers ?

Saint-Jean Alonzo, Jean-François Germain et ses compagnons sont conduits dans les cachots du fort Richepance (actuel fort Delgrès) à Basse-Terre en Guadeloupe. 146 personnes sont présentées devant la cour d'appel de Pointe-à-Pitre.

Alonzo est accusé de complicité et de rébellion et condamné à 10 ans de réclusion. Il est conduit en France, à la prison centrale de Fontevault aux conditions de détention très dures, puis à la prison de Nîmes et enfin à la prison d'Alger. Dans le froid des geôles, Alonzo contracte la tuberculose. En 1854, il est gracié avec d'autres détenus par Napoléon III. En 1855, il est rapatrié en Guadeloupe mais décède à bord du navire.

Quant à Jean-François Germain, arrêté sur ordre du maire Théophile Botreau Roussel, il est jugé et déclaré coupable de fraude électorale. Il est condamné à un an de réclusion et 100 francs d'amende. Il subit sa peine en Guadeloupe.

Le maire Théophile Botreau-Roussel n'est pas mis en accusation pour tentative de fraude électorale, ni pour avoir ordonné de charger et tirer dans la foule. Pourtant de nombreux morts et blessés auront été constatés du côté des Noirs et aucun chez les Blancs.

• FOCUS SUR DEUX ACTEURS ESSENTIELS DE CETTE AFFAIRE

Saint-Jean Alonzo

Né à Vieux-Fort (Saint-Louis) vers 1804, d'une mère esclave Rosalie Rosélie née vers 1782, et de père inconnu. Il décède au large de l'Île-des-Pères en Guyane, le 20 mars 1855.

Il a 29 ans et il est charpentier, domicilié à Vieux-Fort, quand il se présente 10 août 1833 à la mairie de Grand-Bourg pour enregistrer son titre de liberté. Il est illettré, mais son talent d'éloquence associé à sa liberté et justesse de parole en font une personne respectée et très écoutée des Noirs.

Marié et père de 5 enfants, il habite 8 rue Jubelin (actuelle rue de la République) à Grand-Bourg où il possède une boutique.

A l'abolition de l'esclavage, il est connu pour être le porte-parole des nouveaux libres et l'acteur essentiel de la transformation sociale du sujet esclave à celui d'ouvrier autonome. Il est probablement l'indispensable artisan des négociations entre grands planteurs blancs et « nouveaux libres ». Soucieux de donner un visage plus représentatif de la population, le commissaire général Alexandre Gatine le nomme en juillet 1848, premier adjoint de la commune de Grand Bourg pour son engagement auprès de ses concitoyens et pour son charisme.

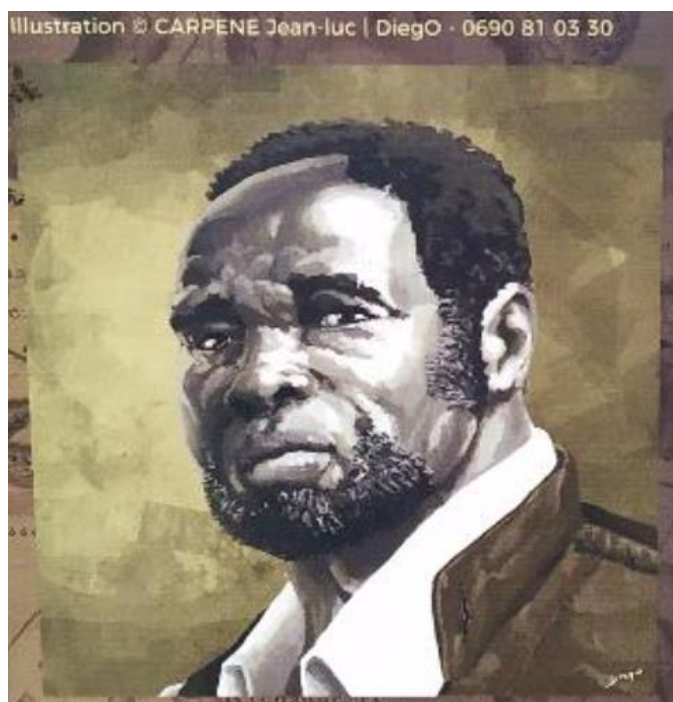


Illustration de Jean-Luc Carpene/DiegO

**Jean-François Germain
dit Chery-Cetout**

Affranchi, né de parents métis en 1811 à Grand-Bourg, décédé en 1856. Il est secrétaire du Comité Républicain de Marie-Galante.

Bien qu'il ait tenté d'empêcher la fraude organisée par le maire, il est condamné lors du procès à un an de prison et 100 francs d'amende car reconnu « coupable de fraude électorale ».

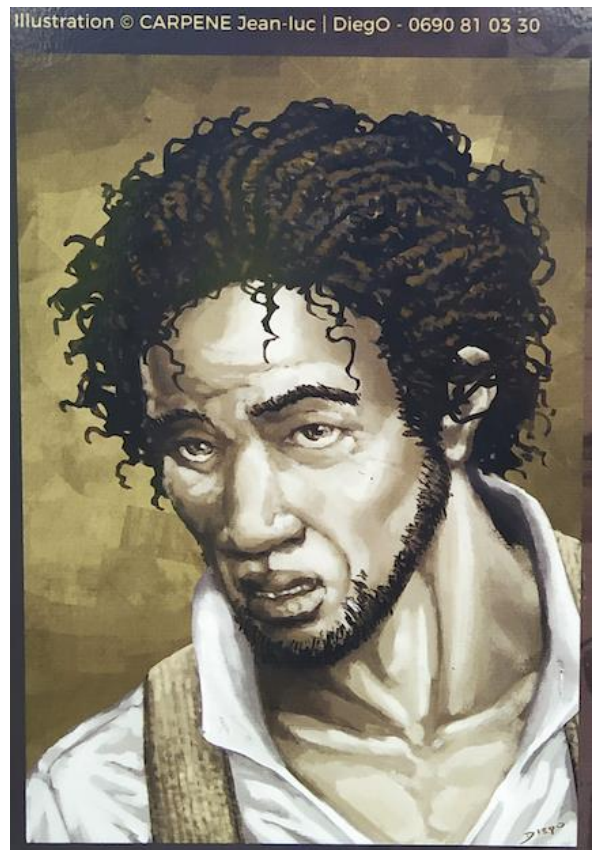


Illustration de Jean-Luc Carpene/Diego

- **Vocabulaire :**

-**Affranchi** : libéré de l'esclavage

-**Atelier** : Ensemble des esclaves rattachés à une habitation et après 1848 il s'agit de l'ensemble des travailleurs.

-**Citoyen** : Individu reconnu comme membre d'un État et qui de ce fait jouit des droits civils et politiques garantis par cet État.

-**Esclave** : Personne privée de sa liberté, vivant sous la dépendance et l'autorité totale d'un maître.

-**Habitation** : exploitation agricole aux Antilles françaises. C'est un domaine composé de terres et de différents bâtiments, voué à des cultures d'exportation et mis en valeur par une main d'œuvre engagée ou servile.

- **Sources et bibliographie**

-Abenon, Lucien-René, *Petite histoire de la Guadeloupe*, L'Harmattan, 2008.

-Dussauge, Matthieu (dir.), *La route de l'esclave. Des itinéraires pour réconcilier histoire et mémoire*, L'Harmattan, 2016.

-Fondation Clément, *Le patrimoine de Guadeloupe*, Éditions Hervé Chopin, 2017

-Godefroy, Hubert, chef d'établissement de l'écomusée de Marie-Galante, panneaux explicatifs du site, rédigés à partir des archives.

-Larrère, Mathilde, Voter en France de 1789 à nos jours, *La Documentation photographique*, n°8122, 2018.

-Régent, Frédéric, *La France et ses esclaves, de la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Grasset, 2007.

-Schoelcher, Victor, *Le procès de Marie-Galante*, Paris, 1851. En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5754072s.texteImage>

- **Photographies**

-Linda Boustani, 2021.

-Pascal Gonon, 2021.

- **Illustrations**

-Jean-Luc Carpene / DiegO